



BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS - SESSION 2023

GUIDE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE SUPPORT ET MISE A DISPOSITION DE SERVICES INFORMATIQUES (E4)

Date limite de dépôt : 21 avril 2023

Lieu de dépôt :

X <u>Par voie postale en recommandé avec accusé de réception</u>, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Maison des Examens
D.E.S. 3 – BTS Services Informatiques aux Organisations
7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil cedex

Contenu : le dossier doit être relié (spirale, thermo-reliure...) et doit impérativement contenir les éléments suivants :

X	Page de garde : numéro d'inscription, nom, prénom, date et heure de votre affectation (information communiquée sur votre convocation courant mars-avril 2022) Photocopie du relevé de notes à l'examen de la session précédente pour les <u>candidats redoublants</u>
	absence de l'un de ces éléments n'entrainera pas la mention « non valide » et aucune relance ne sera l'ectuée. Toute absence d'une de ces pièces pourra avoir une incidence sur la note attribuée.
ou	Certificat(s) de stage précisant la date de début et de fin du stage (4 semaines de stage minimum) Annexe 9
X	Certificat de travail indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l'employeur pour les candidats apprentis, en formation professionnelle continue ou individuels
	Dérogation de stage ou décision de positionnement (le cas échéant)
X	Tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le portfolio
Si la durée du stage ou de présence en entreprise est inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et/ou si les documents indiqués dans cet encadré ne sont pas visés ou signés par les personnes habilitées, le dossier sera déclaré « non valide ». Le candidat ne pourra pas se voir délivrer le diplôme. Il pourra péanmoins	

passer les autres épreuves et en conserver les éventuels bénéfices de notes pour les cinq sessions suivantes.

Par ailleurs, la non-validité peut également être prononcée dans les cas suivants :

- Absence de dépôt de dossier ;
- Dépôt de dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice.

SIEC – maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 23 00